



Service du transport scolaire
1100, bd de la Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec)
H4L 4V1

transport@csmb.qc.ca
https://twitter.com/CSMBtransport

DEMANDE DE VÉRIFICATION DE DISTANCE

École

Nom:

Prénom:

Fiche: Niveau: Groupe repère:

ADRESSE PRINCIPALE

Type d'adresse :

INFORMATION DU RÉPONDANT

Père Mère Tuteur Élève

Nom et prénom

Adresse électronique

Signature

Date:

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Jour	Mois	Année

CALCUL DE LA DISTANCE

SELON VOUS: Quelle est la distance séparant le domicile de l'élève et l'école? Pieds Milles Mètres Km

Cette distance a été évaluée en utilisant: Cochez L'odomètre d'une voiture Google map Autre:

POLITIQUE DE TRANSPORT SCOLAIRE ET ADMISSIBILITÉ

La politique de la commission scolaire stipule que le droit au transport est accordé aux élèves de maternelle qui demeurent à plus de 0,8 km de l'école de quartier. Cette distance est de 1,6 km pour les élèves du primaire et de 2,6 km pour les élèves du secondaire.

La distance requise pour le droit au transport est calculée en mesurant le trajet le plus court entre le lieu de résidence reconnu de l'élève et l'école en utilisant les rues et passages piétonniers jugés sécuritaires par la commission scolaire.

Une vérification sur la route peut être effectuée après analyse par le transport scolaire si la distance de marche est inférieure à 50 mètres de la limite reconnue par la CSMB notamment à l'aide de l'outil de gestion du transport scolaire de la CSMB.

RÉSERVÉ AU SECTEUR DU TRANSPORT DES ÉLÈVES

La distance séparant le domicile reconnu de l'élève et l'école est de mètres.

Cette distance a été évaluée en utilisant: Géobus Podomètre

Remarques particulières:

Vérification faite par:

Refusée Acceptée

Date:

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Jour	Mois	Année

N'oubliez pas de transmettre une copie du formulaire dûment complété à l'école.
Les réponses seront envoyées par courriel.